

Légation de Suisse  
en Italie.

Rome, le 10 Novembre 1848.

1416 / 1111 119

~~Monsieur le Président,~~

En me référant à mon office d'hier, j'ai  
l'honneur de vous informer que j'ai en hie  
après une entrevue de près d'une heure  
avec M. Camerano, Ministre des Affaires Etrangères. La conversation a tout à presque exclu-  
sivement sur la conférence internationale  
anti anarchique.

M. Camerano m'a exposé que le Gouverne-  
ment italien, justement alarmé du fait que  
tous les derniers attentats anarchiques avaient  
été commis par des Italiens, avait été obligé  
de prendre l'initiative de la dite conférence  
pour mettre sa responsabilité à couvert.  
Je lui personnellement et le Président du  
Au Département Politique fédéral.

Berne.



Conseil s'intéresseront vivement à la révision  
des pourparlers qui vont commencer. On il  
comprendrait fort bien que les Etats ne pouvaient  
pas laisser toucher aux principes déposés  
dans leurs constitutions ou leurs lois,  
nous qui il espérait que, dans ces limites,  
il resterait un terrain assez vaste pour  
une entente solide et efficace. Que d'ailleurs  
si certains Etats, liés par leurs constitutions,  
leurs opinions publiques ou leurs traditions,  
ne pouvaient pas souscrire au résultat  
que lui, Carretero, attendait de la con-  
férence, cela n'empêcherait pas les autres  
de conclure un accord, après que la respon-  
sabilité de chacun soit clairement établie.  
J'ai répondu en m'inspirant des  
conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir  
à ce sujet avec Monsieur le Pri-  
sident et avec Monsieur le Conseiller fédéral  
Le séjour à Genève

Brenner. J'ai cependant pu me persuader que l'Italie, en présence surtout des réserves considérables formulées par la grande Bretagne, laquelle n'a adhéré que par déférence pour le Gouvernement italien et afin de se le conserver bien disposé dans ces dernières années avec la France, a beaucoup mitié son attitude et diminué ses prétentions.

Il y a une grande différence entre la manière dont elle présente actuellement les choses et les démarches qu'elle fit immédiatement après l'attentat contre l'Impératrice d'Autriche, dans le but d'amenager l'Europe contre nous. —

M. Carretero a paru entrer dans mes vues quand je lui ai dit qu'un des points les plus importants à atteindre serait d'obtenir que chaque Etat gardât chez lui et pour lui ses propres anarchistes. Mais comme complément de cette première mesure, le Ministre des Affaires Etrangères désirerait

le bon sens de

4/

avoir stipuler par la conférence:

1<sup>e</sup> que les expulsions d'anarchistes se

fassent sur le pays auquel ceux-ci appar-  
tiennent;

2<sup>e</sup> que le pays d'origine ait le droit de  
réclamer l'extradition des anarchistes les  
quels auraient commis des actes de propa-  
gande ou des délits de droit commun sans  
le prétexte et le Drapier de l'emardie.

La difficulté serait de trouver une dé-  
finition établissant les limites entre la  
seule recommandation de la théorie anar-  
chique comme telle et la propagande  
délitueuse. Aussi Mr. Canevaro s'est-il  
empressé d'ajouter que, selon lui, l'ex-  
tradition dont il s'agit ne saurait être  
requise que moyennant production de  
pièces prouvant des crimes ou délits  
commis par la personne dont l'extradition  
est demandée.

5

Quant à la conférence même, M<sup>r</sup> Cavaignac  
 croit que qu'il doit être sérieuse et ne  
 donner lieu à aucune grande fête ou réception.  
 Il y a là une question de tact. Il faut que  
 l'opinion publique comprenne qu'il s'agit  
 d'une réunion qui n'a nullement pour  
 but de combattre le libéralisme, le droit  
 d'association et la liberté de la presse, mais  
 vise seulement à un échange de la ma-  
 lice sociale qui est l'anarchie et aux  
 remèdes à y apporter.

Peut-être serait-il possible de faire  
 entendre cela à certains organes de la presse  
 suisse : tout le monde n'aurait qu'à  
 y gagner.

---

En ce qui concerne enfin le nombre  
 des délégués envoyés à Rome par chaque  
 Etat, voici ce qui est décidé jusqu'ici :

6  
 L'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Russie  
 se feront représenter par leurs Ambassadeurs  
 près le Tribunal, assistés chacun de deux  
 délégués, l'un plutôt pour les questions  
 de législation, l'autre pour les questions  
 de police. M<sup>r</sup>. Barrère me dit que la France  
 suivra probablement cet exemple et aura,  
 en tout, également trois délégués. Les Etats  
 moins importants ne enverront probable-  
 ment qu'un délégué ou le représentant  
 diplomatique : ainsi les Pays-Bas et  
 le Danemark. La Belgique hésite encore,  
 elle attend pour se décider entre deux  
 et trois représentants.

Dans ces circonstances, vous appréciez  
 s'il convient que la Suisse soit représentée  
 par trois ou par deux délégués seulement ;  
 il semble qu'il n'y ait pas de pressse et qu'on  
 peut rester encore quelques jours dans

Légation de Suisse  
en Italie.

Rome, le

2

l'expectative. Il serait toutefois utile que l'un au moins des délégués envoyés de Suisse possède suffisamment la langue française pour pouvoir prendre part aux délibérations de la sous commission qui sera certainement constituée pour l'examen des côtés techniques de la question.

Il serait heureux de recevoir communication des observations que la lecture de la présente pourrait vous engager et, en tout cas, je vous serais fort obligé de me faire avoir le plus tôt possible une copie de la deuxième circulaire du Gouvernement italien portant l'invitation à la conférence et, à ce qu'on dit, une espèce de programme.

Veuillez

Si  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma très haute considération.

De Ministre de Suisse:  
~~Carlier~~

Repondez le 21 mars conformément aux termes du C<sup>o</sup> F au sujet des  
instructions à donner à nos représentants à la conférence sur les  
problèmes sociaux, surtout en ce qui concerne

Notre pays il convient d'insister sur les questions  
de sécurité sociale et sur les questions de l'assurance  
sociale; nous devons publier  
les documents et les instructions à faire  
concernant le système, à Paris le 29 juillet

Zellweger